Treiziéme Année. — N° 81 | 20 Centimes le N°. | Jeudi 24 Juillet 1873.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c la ligne
Réclames,.. 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

MM. Laffite et Ce, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès	5 28	12 47	5 55
Parnac	5 43	1 7	6 7
Luzech	5 53	1 20	6 16
Castelfranc	6 10	1 43	6 37
Puy-l'Evêque	6 24	2 »	6 49
Duravel	6 36	2 14	6 58
Soturac Touzac	6 47	2 27	7 7
Fumel	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26

	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	
AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	
—			
Monsempron-Libos. — Départ.	7h19 mat.	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX.. — Arrivée.	10 58	5 46	11 6
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53 s
PARIS..... — Arrivée.	12 39 m	4 39	3 4 s

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s	9h40 m	
BORDEAUX..... — .		10 30	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45 soir	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	
—			
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31

	Omnib. jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixtes
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7h5 soir
Fumel..... — .	7 37	9 37	5 37	8 15
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 23
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 24
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 35
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 51
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 5
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 16
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 28
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 46

Cahors, le 24 juillet 1873.

Le vote de confiance dans le Gouvernement a donné (vérification faite) 388 voix en faveur du Gouvernement et 263 contre, soit en résumé 125 voix de majorité.

Ce succès est immense, et consolide au plus haut degré l'autorité du maréchal Mac-Mahon, dont le pouvoir tutélaire est la garantie de notre résurrection nationale.

Nous savons que quelques émissaires bien connus du parti rouge, disaient dans nos campagnes, que le Gouvernement serait battu lundi dernier à Versailles, et que nous allions revoir les beaux jours de la démagogie. Ils en sont pour leurs frais de mensonge. Les mots d'ordre qu'ils reçoivent, leur prescrivent d'agiter par tous les moyens les populations. Nous les prévenons qu'ils acceptent là une tâche bien dangereuse, et nous les engageons à ne pas continuer le cours de leurs calomnies audacieuses.

Nous mettons intégralement, sous les yeux de nos lecteurs, les déclarations de M. le duc de Broglie en réponse à M. Jules Favre :

M. le duc de Broglie, *ministre des affaires étrangères, vice-président du Conseil.* Messieurs, si je n'écoutais que mon sentiment et le vôtre, si je ne voulais répondre qu'au besoin que vous avez d'être éclairés, je crois que je suivrais le conseil de ceux qui demandent de fermer cette discussion. (Très-bien ! à droite. — Bruit à gauche).

Dans ces interpellations, depuis si longtemps annoncées, contredites, reprises, attendues avec tant d'impatience... (Rires ironiques à droite et au centre), je n'ai pas entendu un seul fait mis sérieusement à la charge du Gouvernement. (Très-bien ! très-bien ! à droite et au centre).

J'ai entendu beaucoup de pièces qui n'émanent d'aucune source officielle, beaucoup d'articles de journaux, beaucoup de faits et de dires étrangers, complètement étrangers au Gouvernement, dont on a cherché vainement à lui imputer de près ou de loin la responsabilité. Un seul document, signé par un membre du Gouvernement, a été lu à cette tribune; c'est l'orateur qui l'occupe en ce moment qui l'avait signé. Je demande si l'on a pu y trouver un seul mot à reprendre. (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs).

Je ne viens donc pas répondre à l'honorable préopinant. (Bravos en applaudissements répétés à droite et au centre).

Je réponds de mes opinions personnelles; je ne réponds pas d'articles de journaux que je n'ai pas écrits, ni connus.

Mais puisqu'on a demandé au Gouvernement des explications sur sa politique intérieure, je crois qu'il est bon que je rappelle brièvement à la majorité de cette Assemblée... (Interruptions à gauche) et au pays qui nous écoute... (Approbation à droite et au centre).

Un membre à gauche. A tout le monde !

M. le vice-président du Conseil. Je veux rappeler à l'Assemblée en vertu de quel ordre du jour, en vertu de quel programme politique proposé par elle, nous avons reçu et occupé le pouvoir ; je veux lui rappeler que c'est elle qui nous a dicté les conditions dans lesquelles nous devions l'exercer; je m'adresse surtout à ceux qui nous l'ont confié par leur vote solennel; nos autres collègues qui écouteront nos explications resteront juges comme ils l'ont été auparavant. (Oui ! oui ! — Très-bien ! au centre et à droite).

Le point de départ de la politique nouvelle a été l'ordre du jour adopté le 24 mai dernier et qui a amené la retraite du gouvernement ancien et l'avènement du gouvernement nouveau.

Quelle a été la cause de cet ordre du jour? Au milieu de quelles circonstances s'est produite cette révolution parlementaire, comme on l'a qualifiée?

M. Jules Favre n'a pas rappelé les circonstances douloureuses dans lesquelles ce vote a été émis : c'était au lendemain d'un avertissement solennel donné au pays, du progrès des doctrines radicales, dans les rangs mal organisés du suffrage universel... (Vives interruptions à gauche).

M. Latrade. Les élus du 27 avril sont ici au même titre que vous !

M. le vice-président du conseil. La majorité de cette Assemblée n'était pas seule à partager ces inquiétudes. Les chefs les plus éminents du dernier Gouvernement prenaient part à ces alarmes. L'honorable vice-président du conseil des ministres d'alors déclarait à la tribune, dans la séance du 23 mai, que les élections constituaient un péril social, contre lequel il y avait lieu de lutter ; il déclarait que l'avènement au pouvoir, même par des voies légales, des doctrines radicales, lui paraissait incompatible avec l'existence d'une société régulière... (Exclamations à gauche.)

Une voix à gauche. Alors supprimez le suffrage universel !

M. le président, *se tournant vers la gauche.* Voulez-vous mettre le ministre dans l'impossibilité de parler? Il est interrompu à chaque instant. (C'est vrai ! à droite.)

M. le vice-président du conseil. Voilà ce qu'a déclaré l'organe du Gouvernement auquel M. Jules Favre vient de témoigner de si vifs et, en de certains points, de si justes regrets. Nous avons différé d'opinion avec ce Gouvernement, non sur le caractère de l'évènement, mais sur les enseignements que nous devrions en tirer et sur les moyens que nous devrions prendre pour lutter contre le péril social que lui-même avait caractérisé.

Le dernier Gouvernement, — je ne veux pas récriminer contre lui, je ne l'ai jamais fait du haut de cette tribune, et je ne commencerai pas aujourd'hui, — le dernier gouvernement pensait que, pour lutter contre ce qu'il appelait, comme nous, le péril social du jour, il n'y avait qu'un moyen, c'était de trancher tout de suite, toute affaire cessante et à tout risque, la question de Gouvernement; c'était de proclamer tout de suite la forme définitive du Gouvernement. C'était là le seul et unique remède qu'il proposait au grand mal social qu'il avait constaté.

La majorité de cette Assemblée n'a pas partagé cette opinion. (Rumeurs à gauche.) Elle a pensé qu'au dessus des questions de formes du gouvernement il y en avait de plus hautes et de plus profondes à la fois, qui étaient mises en lumière par les doctrines et par le triomphe possible du parti radical. Elle a pensé qu'avant de fonder un édifice politique il fallait commencer par raffermir les bases sur lesquelles tout édifice politique doit être assis. (Interruptions à gauche. — Très-bien ! très-bien ! à droite et au centre.) Elle a pensé que, pour raffermir les bases ébranlées, ce n'était pas trop de toutes les forces réunies du parti conservateur de France ; elle a fait un appel général, écouté par tous, à tous les conservateurs, sous quelque drapeau qu'ils fussent rangés. (Nouvelles marques d'approbation au centre et à droite.)

L'union de toutes les forces sociales groupées autour du Gouvernement ; le Gouvernement leur prêtant tout l'appui, non-seulement de la force matérielle dont il dispose, mais de la force morale et légale... (Interruption à gauche. — Assentiment à droite et au centre), mais de la force morale et légale qui appartient toujours dans un grand pays aux dépositaires de l'autorité publique. — Voilà quel a été le système, quel a été le plan proposé au nouveau Gouvernement par l'ordre du jour du 24 mai ; l'union, je le répète, sur le terrain largement conservateur, sans acception de forme politique. (Oui ! oui ! — Très-bien ! très-bien ! à droite et au centre.)

Sans renoncer à son droit de trancher la question de gouvernement, en l'affirmant même de nouveau, et en s'engageant à en user, l'Assemblée, par l'ordre du jour du 24 mai, n'a pas procédé dès le jour-même à cette décision. Elle a pensé qu'il convenait mieux de conserver encore ce que l'honorable M. Jules Favre lui-même appelait la trêve des partis, cette trêve à l'ombre de laquelle se sont accomplies, par la main de cette Assemblée, tant d'œuvres mémorables et qui ne sera pas peut-être le fait le moins glorieux de son histoire. (Très-bien ! très-bien ! sur les mêmes bancs.)

Pour maintenir contre l'ardeur croissante des passions anti-sociales.. (Rires ironiques à gauche), pour maintenir le respect de l'autorité publique, l'Assemblée a cru que ce qu'il fallait faire, c'était d'affirmer hautement et pleinement son droit de fonder un gouvernement investi de sa confiance, animé de son esprit, qui ne serait ni provisoire ni précaire, car il représenterait l'Assemblée souveraine et absolue. (Nouveaux rires à gauche.)

M. Henri Villain. L'Assemblée est donc héréditaire !

M. le vice-président du conseil. Union de toutes les forces conservatrices sur un terrain étranger à la politique... (Exclamations à gauche); réserve pour un temps plus ou moins long de toutes les questions de gouvernement ; puis le droit souverain de l'Assemblée hautement et pleinement affirmé, c'est la triple condition sous laquelle le nouveau Président a reçu le dépôt du pouvoir, c'est la triple condition sous laquelle nous sommes venus nous asseoir sur ces bancs. (Très-bien ! très bien ! à droite.) Voilà les termes du mandat qui nous a été donné.

Eh bien, vous pouvez maintenant passer en revue tous nos actes ; vous verrez s'il en est un seul qui ne rentre pas dans cette triple condition ; s'il en est un seul qui ait été autre chose qu'un appel fait à toutes les forces conservatrices du pays, sans acception de partis politiques ; s'il en est un seul qui n'ait eu pour caractère la réserve, et la réserve absolue et loyale des questions constitutionnelles ; s'il est un seul de ces actes qui ne soit la reconnaissance du droit plein et absolu de cette Assemblée. (Approbation à droite et au centre.)

On a parlé de nominations et de révocations de fonctionnaires. Je conteste qu'il y ait eu dans cette série de nominations et de révocations la moindre intention de trancher indirectement la question politique de gouvernement.... (Protestations et rires ironiques à gauche.) La seule pensée qui nous a inspirés, le seul motif qui a guidé nos choix, c'a été de trouver des fonctionnaires animés de l'esprit de cette majorité qui avait édicté l'ordre du jour du 24 mai, en dehors de toute pensée politique, laissant et réservant la question de gouvernement, uniquement préoccupée de conduire la lutte contre les doctrines anti-sociales. (Nouveaux rires à gauche).

C'est là, messieurs, le programme entier du Gouvernement.

On dit, messieurs, que ce programme ne suffit pas pour mettre l'union entre les divers partis de cette majorité; on dit qu'il subsiste dans son sein des divisions qui peuvent arrêter sa marche et un jour se produire au dehors.

Il est permis à tout le monde d'émettre un pareil jugement ; mais il m'est permis aussi de poser une autre hypothèse, de demander si, dans l'ordre du jour qui sera voté tout à l'heure, dans le vote que vous allez émettre, une autre majorité par hasard venait à se faire, il m'est permis, dis-je, de demander si elle apporterait plus d'union, plus d'homogénéité, si elle aurait une marche plus facile. (Approbation à droite.)

Il m'est permis de comparer les deux partis, la majorité et la minorité de cette Assemblée, et de voir dans lequel réside la plus complète et la plus franche union.

Dans la majorité, l'union est complète sur les grands principes sociaux... (Très-bien ! très-bien ! à droite et au centre), principes sociaux qui fondent tous les gouvernements.

La minorité peut-elle en dire autant? Est-elle d'accord sur ces principes sociaux qui fondent un gouvernement ? Est-on d'accord, dans les différentes parties de cette minorité, entre les doctrines radicales et ceux qui les combattent, est-on d'accord sur les conditions fondamentales de la société?

Je vois, dans cette minorité, des membres qui partagent l'opinion du dernier gouvernement, qui considèrent les doctrines radicales comme incompatibles avec toute société régulière...

Je vois, à côté, des membres qui professent les principes radicaux comme faisant partie de leur catéchisme politique. Je vois dans cette minorité la division régnant sur les principes fondamentaux de la société. (Murmures à gauche.)

L'union est plus grande, il est vrai, sur l'une des formes politiques que l'on invoque, mais sous ce nom commun, que de diversités et même de contrariétés! Quelqu'un peut-il dire que la République telle que l'organisent les lois constitutionnelles qui ont été proposées à l'Assemblée est pareille à la République telle que la rêve ou désire un autre groupe de l'Assemblée ?

La République, telle que les lois constitutionnelles l'organisent avec sa division et son équilibre savant suivant les idées empruntées aux souvenirs de la monarchie parlementaire, est-elle semblable à la République que proposerait, par exemple, l'honorable M. Grévy, avec sa concentration de tous les pouvoirs dans une seule et unique Assemblée? Pense-t-on que celle-ci peut satisfaire les espérances du radicalisme dans cette unité politique !

Ainsi, tandis que l'unité n'existe pas dans cette minorité sur les principes sociaux, l'unité politique elle-même n'y serait qu'un mot.

Enfin, pour les divisions qui subsistent dans le sein de la majorité, il y a un juge commun qui, à un jour fixé d'avance, viendra trancher le différend : c'est le pouvoir constituant de l'Assemblée, que tous nous avons reconnu et dont tous nous acceptons la sentence. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Maintenant la minorité offre-t-elle au moins cette unité ?... (Bruit à gauche.)

M. le président. Les interruptions sont incessantes; il est impossible que la discussion de M. le vice-président du conseil puisse continuer dans de semblables conditions. (Oh ! oh ! à gauche).

Oui, les interruptions sont incessantes, et je ne réclame pour M. le vice-président du conseil que la même attention qui a été donnée à M. Jules Favre. (Réclamations à gauche. — Approbation à droite).

M. le vice-président du Conseil. La minorité présente-elle du moins cette unité nécessaire pour trancher les différends profonds qui la divisent? Vous savez le contraire, messieurs. Vous savez que la moitié de cette minorité reconnaît le

douvoir constituant de l'Assemblée et que l'autre moitié le conteste.

Ainsi, dans cette minorité, il n'y a ni unité sur les principes sociaux, ni unité sur le principe politique, ni unité sur le juge qui doit trancher le différend. (Interruptions à gauche. — Approbation à droite et au centre).

Tandis que dans la majorité, les différends se perdent dans l'unité de sentiments sur les grands principes conservateurs de la société.

Le différend, nous le trancherons d'un mot, un jour prochain, pour la reconnaissance du pouvoir constituant de l'Assemblée.

Dans la majorité, il n'y a pas de division sur le fond; de l'autre côté, la division est partout, division sur le fond, division sur la forme, tout y est division et confusion. (Très-bien ! très-bien ! à droite et au centre). Voilà ce qui doit, ce me semble, vous confirmer dans le programme politique que vous avez posé le 24 mai.

Ce programme que j'ai exposé à plusieurs reprises, — et qui consiste à répondre à l'appel du Gouvernement, en lui prêtant l'appui de l'ensemble des forces conservatrices de la société, en laissant en dehors, jusqu'à un terme fixé d'avance, toutes les questions qui nous divisent, sur la forme du Gouvernement, — ce programme est le seul qui puisse réunir le pays, comme cette Assemblée; c'est l'union des gens de bien. Je ne dis pas, je n'ai pas la prétention de dire que ceux qui ne partagent pas notre pensée sont exclus de ce nom; je dis que ce programme est de telle nature que tout homme de bien, sans distinction de parti, sans distinction d'opinion politique, peut venir y apporter son adhésion... (Très-bien ! très-bien ! à droite); je dis qu'en présence du pays, c'est cette politique qui doit être proclamée et que je demande à vos votes de confirmer. (Vive approbation et applaudissements à droite et au centre. — Bruits et rumeurs sur divers bancs à gauche).

En attendant de reproduire les appréciations de la presse parisienne sur la séance de lundi dernier, voici quelques courtes citations :

On lit dans *Paris-Journal* :

Le gouvernement doit des remerciements à M. Jules Favre et à ceux qui l'ont poussé à maintenir son interpellation. Si la gauche se fût abstenue de toute discussion politique, on aurait pu, pendant trois mois, user et abuser des quatorze voix de majorité du 24 mai. Aujourd'hui, il faudra parler des 130, et si nos souvenirs sont exact, M. Thiers n'a jamais eu, depuis deux ans, une majorité aussi considérable. Les quatorze voix ont fait des petits dans l'Assemblée; nous verrons, après les prochaines élections partielles, si les radicaux seront aussi empressés qu'aujourd'hui de demander la dissolution.

Ils le disent, sans doute, mais nous ne croyons pas à leur sincérité.

On lit dans le *Constitutionnel* :

L'arme des interpellations devient dans les mains de la gauche, une arme de suicide. Une majorité de cent trente voix, — la majorité des quatorze à peu près décuplée, — a vu tomber impuissants contre le dédain du gouvernement et son propre dégoût les traits savamment aiguisés et empoisonnés par M. Jules Favre. Les armes de cette éloquence venimeuse se sont retournées pour ainsi dire d'elles-mêmes contre celui qui les décochait. Il semblait qu'un souffle de réprobation méprisante leur fît rebrousser chemin dans les airs, pour accabler le malheureux aux regards de ses amis consternés.

Seul il paraissait ne point s'émouvoir de ce phénomène terrible, et continuait à distiller tranquillement ses poisons. Cela devenait à la fin incompréhensible et épouvantable; et il semblait que le *sacer esto* le couvrit d'un bouclier surnaturel. Quel homme, en effet, à moins d'être doué de cette invulnérabilité maudite, eût pu demeurer comme lui debout en face d'autres hommes, et les regarder, et leur parler, pendant que des apostrophes plus meurtrières que des balles et plus infamantes que des crachats, lui arrivaient en plein visage!

Et voilà, ô Révolution, le champion qui s'est offert pour défendre ta querelle; voilà le chevalier dont tu as accepté les offices, et qui est entré dans la lice, pavoisé de tes couleurs! Et pendant qu'en Espagne des cannibales enrôlés sous ton drapeau égorgent, violent, torturent, incendient et pillent en ton nom; au sein du Parlement français, l'homme de Ferrières, l'homme de Laluyé, l'homme de l'armistice demande des comptes au gouvernement de l'ordre moral! Tandis que, d'un côté des Pyrénées, tu achèves de te noyer dans le sang, de l'autre côté tu te noies dans ce que la plume ne se résout point à nommer.

Ce n'est pas le gouvernement qui est au pied du mur, comme disait la gauche avant la journée de l'interpellation; c'est la gauche elle-même. Et ce mur-là est d'acier poli; et elle le retrouvera, nous l'espérons bien, plus poli, plus élevé et plus perpendiculaire après les vacances qu'avant.

On trouvera à notre *Revue des Journaux* deux articles sur l'Espagne. Nous engageons nos lecteurs à les faire connaître autour d'eux. Il faut que l'on sache bien quel est le régime auquel certain parti essaye de nous amener.

Il nous est impossible de publier, dans le numéro d'aujourd'hui, la suite des articles de la loi sur l'organisation de l'armée.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 22 juillet 1873.

La commission chargée d'examiner le projet relatif à l'église de Montmartre s'est réunie aujourd'hui à midi, pour se mettre d'accord, car plusieurs membres de la majorité combattent l'idée de dédier le nouvel édifice au Sacré-Cœur, en pensant, non sans raison, que c'est là fournir gratuitement un prétexte aux passions anti-cléricales qui existent dans une bonne partie du public. Le Gouvernement semble désirer l'adoption de l'amendement Berthauld. Il se pourrait que la séance d'ajourd'hui fût assez orageuse. On parle d'un discours de M. Challemel-Lacour.

Demain l'Assemblée discutera le projet Ernoul et les contributions indirectes.

Jeudi aura lieu la délibération en 3e lecture de la loi sur l'armée.

La commission de permanence sera élue Jeudi. aucune liste de candidats n'a encore été arrêtée par les fractions de la droite. Celle qu'a publié hier une feuille parisienne est donc de pure fantaisie. La gauche craint qu'il ne lui soit fait qu'une part trop restreinte dans la composition de cette commission, mais c'est là une supposition que rien encore ne justifie.

La nomination de M. Pascal à la préfecture de Versailles est devenu douteuse. M. Pascal sera très probablement nommé à Lille.

Il y avait hier encore 300 personnes à la réception de l'hôtel de la présidence. Le maréchal, président pendant tout le cours des vacances, ne recevra plus que le jeudi.

Il est inexact que le maréchal Mac-Mahon ait reçu une lettre de M. Ranc.

On assure que le curé Santa-Cruz était hier à Marseille, se rendant à Rome.

Revue des Journaux

Pays.

Dans nos accès de découragement — que nous tâchons d'abréger le plus possible — nous nous demandons si l'Espagne n'est pas à la France ce que la lune est à la terre, quelque chose comme un futur présent, l'image exacte de ce que nous serons un jour; en un mot, notre devancière dans les ténèbres de la mort.

Cet infortuné pays a voulu tâter de la République; ils ont planté l'arbre, et l'arbre, fidèle à sa mission, a porté ses fruits maudits. D'ailleurs, comme ils n'avaient pas eu le malheur, que nous connaisons par une triste expérience, de s'être inoculé à plusieurs reprises le virus républicain, ils ont mis plus de temps que nous à arriver au point d'ébullition où nous les voyons aujourd'hui. Car le règne d'Amédée n'a été qu'un entracte dans la crise révolutionnaire.

La maladie a suivi son cours normal: les modérés se sont laissé successivement arracher le pouvoir par de moins modérés, et on est tombé de Castelar en Pi y Margall. A distance, il est assez difficile de juger ce dernier et de discerner s'il est plus coquin que stupide. Au premier abord il est permis de croire qu'il mêle à dose égale la stupidité et la coquinerie, dans la proportion qu'il faut pour faire un républicain achevé. Ce pilier d'estaminet espagnol compose ce que la *République française* appelait ce matin avec une emphase toute castillane « le gouvernement légal du pays. »

Nous voulons croire que ce gouvernement est le plus légal du monde. — Est ce que le gouvernement du 4 septembre n'a pas été aussi un gouvernement légal? — Mais sa légalité couvre justement autant de scélératesses que la Commune nous en a montré, laquelle fut aussi un gouvernement légal, à en croire MM. Ranc, Lockroy et *tutti quanti*.

C'est à la Commune qu'ils en sont aujourd'hui en Espagne. C'est par un miracle que Madrid y a échappé jusqu'à présent; mais tout le monde se dit là-bas chaque soir : « Allons, c'est pour cette nuit. » Les intransigeants — c'est le nom des radicaux en Espagne étant, comme tous les révolutionnaires, fort lâches de leur nature, sont encore tenus en respect par des fantômes de troupes, mais on n'espère pas les retenir longtemps.

C'est à Alcoy que la République, à l'état aigu, a sévi avec le plus d'intensité. On a pillé, assassiné, violé, incendié, avec une ardeur vraiment patriotique. Un grand souffle de liberté passait par là.

On assistait aux innocents ébats d'un peuple longtemps tenu dans l'esclavage et qui, fier de briser d'*ignobles entraves* — style de la Marseillaise — mettait en pratique les grands principes de 89 combinés avec ceux de Cartouche et de Mandrin.

Pour que la fête fût complète, Alcoy s'est donné son Chaudey ou son Clément Thomas : le citoyen Carmelo Garcia a été frit dans l'huile de pétrole. Il était républicain modéré et membre de la junte. Le crime est horrible, les assassins exécrables, mais la victime bien peu intéressante; il est de ceux qui ont mis le feu à l'incendie qui le consume, et dont la politique n'a été qu'un suicide inconscient.

C'est ainsi que chez nous on n'a pas oublié que Chaudey, républicain modéré, voyait d'un œil complaisant la Commune qui l'a dévoré.

Quant à Clément Thomas, assassiné par les émeutiers du 18 mars, n'était-il pas avec ceux qui, à l'insurrection de 1830, massacrèrent au Louvre les Suisses désarmés, et plus tard, en 1848, des gardes municipaux sur la place de la Concorde?

Nous réservons nos sympathies pour de plus nobles victimes, pour ces prêtres égorgés, comme le furent les nôtres par les républicains de notre Commune. Quant aux républicains dits modérés, qui ont trouvé la mort dans ces abominables événements, nous voyons une haute moralité dans le châtiment sévère qui les a frappés par d'indignes mains. Engloutis par les flots boueux qu'ils ont soulevés, ils expient à peine par leur mort celle de leurs concitoyens honnêtes et de bon sens qu'ils ont associés à leurs périls.

Liberté.

Le *Siècle*, à qui nous n'avions en passant reproché de n'avoir pas suffisamment désavoué les horreurs auxquelles se sont livrés les internationalistes d'Alcoy sur les Chaudey de l'endroit, nous accuse de dire « le contraire de la vérité. » Nous ne relèverons pas cette expression peu pertinente, et dont nous engageons le *Siècle* à ne pas abuser. Nous nous bornerons à faire remarquer à notre confrère que sa courte réponse, où il qualifie *d'excès* d'abominables cruautés, n'est pas pour nous faire retirer le mot dont nous nous étions servi à son égard.

Que le *Siècle* veuille bien prendre la peine d'ouvrir le Dictionnaire de Littré, dont il ne contestera pas l'autorité, il y trouvera du mot excès la définition qui suit : « Excès, au *fig.* : ce qui dépasse une limite ordinaire, une mesure moyenne. L'excès du froid L'excès du chaud. »

Assurément, le malheureux alcade qu'on a trempé dans une bombonne de pétrole et qu'on a fait flamber ensuite, comme ces chrétiens qui servaient, dit-on, à éclairer les jardins de Néron en ses jours d'ivresse, a été victime d'un excès... de chaud. Et, dans son âme candide, ce conciliateur, ce républicain à demi, cet honnête homme rempli, jusqu'à la fin, d'illusions généreuses, a dû trouver que les frères et amis dépassaient bien la mesure envers lui, suivant la définition du savant académicien.

Et ces malheureux conseillers municipaux, qui s'étaient réfugiés dans une des salles de l'hôtel de ville pour se soustraire au dernier supplice et qu'on a successivement envoyés dans l'autre monde avec des raffinements inouïs de cruauté! Notre confrère n'a vraisemblablement pas lu dans les journaux espagnols le récit de cette scène de boucherie. Qu'il nous permette de lui en retracher les principaux traits; on ne saurait trop revenir sur ces évènements. La toile se lève sur la place publique : au fond, l'hôtel de ville avec un immense balcon — tous les hôtels de ville ont des balcons; — à ce balcon, les chefs du mouvement parlant au peuple : au pied, la foule hurlante et grouillante, des hommes ivres de fureur et de sang, des femmes plus saôules et plus surexcitées que les hommes, de pâles gamins cherchant à se frayer passage jusqu'au premier rang pour mieux voir; entre cette foule et le balcon ce dialogue :

— Comment faut-il vous les passer! Morts ou vivants?

— Morts! crient les uns.

— Vivants! hurlent les autres.

Nouvelle question, même réponse. Alors, pour contenter tout le monde, on fait de ces malheureux deux catégories; les uns sont égorgés dans l'intérieur de l'hôtel de ville et précipités du haut du balcon sur la place publique, où la foule s'empare de leurs cadavres et les traîne à la rivière, les autres sont jetés vivants en proie au peuple, et dépécés à coups de couteau.

Et voilà ce que vous ne craignez pas d'appeler, par un révoltant euphémisme, un excès! N'étions-nous pas, dès lors, en droit de vous raprocher votre indulgence, votre partialité? Hier, elle nous faisait de la peine pour vous; aujourd'hui, elle nous indigne, elle nous révolte, elle soulève en nous, elle elle soulèvera chez tous ceux que l'esprit de parti n'aveugle pas, un sentiment de réprobation et de colère.

Le *Siècle* — qu'il nous permette de le lui dire — avait beaucoup à se faire pardonner. Son attitude, son rôle, sa prudence pendant la Commune, avaient paru suspects à bien des gens. Une occasion peu dangeureuse s'offrait à ses rédacteurs de flétrir avec énergie l'Internationale, la Commune, le fédéralisme, le jacobinisme et les autres choses en *isme*. Il a cru devoir la laisser échapper. C'est affaire à lui : chacun écrit l'histoire à sa manière et tout le monde n'a pas la même façon de présenter la vérité. La nôtre n'est pas celle du *Siècle*.

J'appelle un chat un chat, et

nous ne finissons pas le vers.

Assemblée nationale.

M. le préfet du Rhône veut en finir avec les errements d'une mauvaise administration. Il tient à rétablir, sur leurs assises naturelles, l'ordre, la régularité et un fonctionnement utile d'une bonne organisation des services publics : d'autre part, il est impitoyable pour les mauvais serviteurs, les employés infidèles *et les* faillis des devoirs professionnels.

Sous la main ferme et résolue de M. Ducros, les abus disparaissent; les radicaux, chassés des sinécures où s'étalait leur impuissance, protestent; la rue Grolée s'indigne, et les honnêtes gens qui ne veulent plus la confusion des pouvoirs et le chaos administratif, applaudissent.

C'est ainsi que, par un arrêté du 20 courant, M. le préfet du Rhône a pris les dispositions suivantes relatives aux bibliothèques populaires :

Le préfet du Rhône,

Considérant que les bibliothèques populaires établies dans les mairies des divers arrondissements de Lyon doivent être placées sous la surveillance et la direction de MM. les maires, que cette combinaison sera plus simple et plus économique que celle qui est pratiquée actuellement,

Arrête :

Art. 1er. — A partir du 20 de ce mois, les bibliothèques populaires seront placées sous la surveillance et sous direction de MM. les maires, dont chacun pourra charger plus spécialement du service de la bibliothèque de son arrondissement un des employés de la mairie, auquel une indemnité sera allouée pour les heures supplémentaires de travail que nécessitera ce service.

Art. 2. — MM. Jacquet fils, Rollet, Bernet, Ogier, attachés au service des bibliothèques populaires, sont relevés de leurs fonctions.

Art. 3. — M. le secrétaire général de la préfecture est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

La mesure est excellente : les salles de lecture étaient devenues des musées où figuraient pompeusement les emblêmes de la république radicale.

Les journaux de Lyon contiennent également une série d'actes préfectoraux énergiques et frappés au coin de la justice distributive.

M. Ducros manifeste sa volonté de créer autour de lui, et pour l'avantage du gouvernement et des citoyens, un personnel sérieux, probe, accessible et laborieux.

Nous l'en félicitons.

Gazette de France.

Bien des conflits se sont élevés dans le cours des siècles entre le pouvoir civil et l'autorité spirituelle à propos de ce qu'on appelle les questions mixtes. Cette fois, c'est contre le

dogme et la constitution même du catholicisme que sont dirigées les attaques. On veut obliger les catholiques à rejeter l'autorité du Saint-Siège telle qu'elle a été définie par le concile du Vatican, à se détacher entièrement du centre de l'unité religieuse pour former des églises nationales placées sous la tutelle et la direction des gouvernements civils, ne conservant plus du catholicisme que le nom, les cérémonies et la biérarchie épiscopale, se confondant, quant au reste, avec les sectes protestantes. La constitution civile imaginée en 1792 par les jansénistes et votée par l'Assemblée constituante, est l'idéal que poursuivent en ce moment les vieux-catholiques et les radicaux suisses. C'est le modèle que l'on tente de réaliser à Genève et dans les cantons relevant de l'évêché de Bâle. La « destitution » de Mgr Lachat, l'ordre qui lui a été donné de quitter le canton de Soleure, l'expulsion de Mgr Mermillod, la suspension du traitement du clergé de Genève, les amendes infligées aux prêtres restés fidèles à Mgr Lachat ont fait voir avec quelle violence on entendait poursuivre la guerre.

Le germanisme est aujourd'hui prépondérant en Suisse. Les succès momentanés que le schisme remporte grâce à l'appui des gouvernements sont la preuve irréfutable de l'ascendant qu'ont pris dans toute la Suisse les idées allemandes. Le radicalisme helvétique ne fait que reprendre, pour les appliquer à son pays, les principes que M. de Bismarck et l'empereur Guillaume ont fait prévaloir en Allemagne.

En Suisse, comme en Allemagne, comme en tous pays, il deviendra plus évident, s'il est possible, de jour en jour, que le catholicisme est la garantie de tous les droits et que la cause de la liberté est inséparable de celle de l'Eglise.

Patrie.

Nous engageons les membres du gouvernement à se rappeler qu'ils ont contre eux des ennemis acharnés avec lesquels aucun compromis n'est possible, qui ne font que rire des concessions qu'on leur fait et vis-à-vis desquels la seule politique à suivre est la politique de combat.

Et comment, grand Dieu! pourrait-on faire autrement!... Depuis quelques semaines, le pays était plus calme et plus confiant. Or, voilà que, jalouse et irritée de cette tranquillité, la gauche amasse incidents sur incidents, interpellations sur interpellations, et fait volontiers répéter partout, dans ses journaux, qu'elle poursuivra cette tactique jusqu'aux vacances, qu'elle harcèlera tous les jours le cabinet et qu'elle espère bien provoquer une crise ministérielle. Ce n'est pas tout. Les plus exaltés déclarent ouvertement et effrontément à la tribune qu'ils ont le dessein bien arrêté de battre en brèche, pendant la prorogation, l'autorité de l'Assemblée, de reprendre les campagnes de l'année dernière, d'attaquer enfin sans cesse ce qui est en France aujourd'hui le pouvoir souverain.

Or, vis-à-vis de ces hommes-là, en présence de leurs affirmations si nettes, devant leur déclaration de guerre, on montrerait de la mollesse, on hésiterait, on reculerait! Ce n'est pas possible. Le gouvernement du 24 mai a été institué précisément pour mettre le pays à l'abri de toutes les menées révolutionnaires trop facilement supportées ou encouragées par le gouvernement de M. Thiers. Nous comptons bien que le cabinet de Broglie accomplira, sans broncher, la tâche qu'il a entreprise.

***

A propos d'un discours prononcé dernièrement à Belfort par le général de Manteuffel, et dans lequel le commandant du corps allemand d'occupation aurait tenu un langage gracieux et modéré à l'endroit de la France, la presse dévouée à M. de Bismarck s'élève en récriminations et en amères railleries.

« Nous sommes certains, dit la *Gazette de Magdebourg*, que le général a dû joindre à ses paroles des remarques qui atténuent son compliment ; mais il vaudrait mieux qu'il eût omis de prononcer un tel discours sur un sol aussi dangereux, aussi brûlant que celui de la France. »

Et la *Gazette de Spener* ajoute :

« Le penchant qu'un caractère chevaleresque peut éprouver à se montrer courtois envers les vaincus et la vanité qu'il peut mettre à captiver les sympathies d'un peuple étranger devraient ne jamais sortir de certaines limites. »

Nous nous garderons bien de vouloir tirer parti, en ce qui concerne la France, des paroles de pure bienveillance et de pure courtoisie de M. de Manteuffel à notre égard, mais nous ne pouvons nous empêcher de voir dans les critiques qu'elles soulèvent parmi les journaux de M. de Bismarck une preuve des relations tendues qui existent entre ces deux hommes d'Etat, et des efforts de M. de Bismarck pour battre en brèche une influence heureusement trop bien établie auprès de son souverain pour pouvoir être facilement renversée.

***

Le *Journal officiel* publie avec exactitude, le tableau du mouvement de l'impôt, sans qu'il ait été nécessaire de le réclamer plusieurs fois, comme sous le gouvernement de M. Thiers.

Les impôts *directs* ont produit, pendant le premier semestre de l'année courante, 315,883,000 fr., c'est-à-dire 38 millions de plus que les cinq douzièmes échus.

Or, l'année dernière, les recouvrements effectués ne présentaient, à cette date, qu'un excédant de 22 millions.

En outre, les frais de poursuite s'élevaient, il y a un an, à 1 fr. 27 pour 1,000 fr. — Cette année, ils sont descendus à 1 fr. 12. Il y a donc une amélioration très appréciable.

Passons aux *contributions indirectes*.

Les petits impôts imaginés par les financiers de M. Thiers continuent à présenter des déficits. Ainsi, les sucres coloniaux, les droits de statistique, les allumettes, les surtaxes ajoutées aux boissons, aux poudres, au port des lettres, etc.. etc., produisent des recettes inférieures aux chiffres du budget. Cependant, comme il y a une plus-value de 2 millions sur les autres impôts, les contributions directes ont fourni un excédant de 2 millions 723,000 fr., comparativement aux chiffres prévus.

C'est peu, très-peu, et le budget dressé par M. Thiers continue à marcher vers un *déficit* considérable, car les matières premières sont en dehors des recettes dont nous venons de parler.

Pendant ces six premiers mois, elles n'ont produit que 913,000 fr. Or, elles figuraient pour 46 millions et demi. Il y a donc *déficit réel pour ce semestre de 43 millions.*

C'est ainsi que M. Thiers et M. Léon Say dressaient les budgets en équilibre, eux qui avaient passé tant d'années à critiquer les budgets que dressaient de vrais administrateurs, de vrais financiers !

Mais les ex-officieux nous répondront peut-être que si ces chiffres ne sont pas meilleurs, c'est que le régime actuel n'inspire pas assez de confiance. Cette objection serait une belle maladresse, et voici pourquoi :

Pendant ce semestre de 1873, les impôts indirects ont produit 861 millions.

En 1872, ce même semestre n'avait rapporté que 759 millions.

Il en résulte une supériorité de 101 millions 1/2 pour cette année.

Enfin, ce tableau des recouvrements a été publié, selon l'usage d'autrefois, le 18 juillet. Or, sait-on à quelle époque M. Thiers et son ministre des finances, après nos réclamations persistantes, se décidèrent à publier l'année dernière ce tableau du premier semestre ? — Le 14 septembre.

Dieu sait les articles que M. Say aurait écrits et les discours que M. Thiers aurait faits autrefois, si l'on se fût enveloppé dans de pareils mystères. Mais eux, comme tant d'autres, se sont voués à venger par leurs propres actes tout ce qu'ils avaient blâmé et combattu.

L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières a produit, pendant le premier trimestre de cette année : 7,689,000 fr.; pendant le second trimestre, il s'est élevé à 8,857,000 fr.; total pour le semestre ; 16,546,000 fr.

Cette ressource n'est évaluée, dans les prévisions du budget, qu'à 24 millions pour l'année.

Journal de Paris.

Le général Trochu vient d'adresser à l'Assemblée une pétition dans laquelle, tout en protestant personnellement contre les allégations contenues dans les rapports de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, il prend l'engagement de prouver que des faits importants ont été omis dans ces rapports, que d'autres y ont été altérés ou complétement dénaturés.

Les rapports désignés par le général Trochu sont ceux de MM. Saint-Marc Girardin, Chaper, de Rainneville. Nous avons lu ces rapports, nous les avons analysés ici-même, et nous nous demandons comment le général Trochu pourra parvenir à en infirmer l'autorité de façon à établir que sa conduite, comme gouverneur de Paris et comme président du gouvernement de la Défense nationale, a été exempte de tout reproche ; car tel est, évidemment, le but que se propose le général Trochu. L'honorabilité de MM. Saint-Marc Girardin, Chaper, de Rainneville, ne fait doute pour personne : ils n'ont pas écrit d'ailleurs en leur nom personnel, mais au nom d'une commission parlementaire ; toutes leurs allégations sont appuyées sur des faits, sur des actes authentiques, sur des dépositions. Nous nous demandons encore une fois comment le général Trochu pourra établir que ces rapports ne sont qu'un tissu d'inexactitudes ou d'altérations volontaires.

Le général Trochu parviendra-t-il à prouver qu'il a imprimé aux opérations de la défense la direction la plus habile et la plus heureuse qu'elles pouvaient recevoir ? prouvera-t-il qu'il a su tirer un parti suffisant des ressources immenses que Paris renfermait en hommes, en matériel, en dévouement ? prouvera-t-il, enfin, qu'il ait eu raison, lui soldat, lui gouverneur d'une ville assiégée, d'accepter et même de solliciter la présidence d'un gouvernement insurrectionnel ? Et, s'il ne fournit pas toutes ces preuves, quel besoin, quel désir inquiet d'agitation et de bruit l'a fait sortir de cette retraite où il était allé chercher le silence et le repos ?

A supposer que le général Trochu parvienne à relever quelques inexactitudes contenues dans les rapports de MM. Saint-Marc-Girardin, Chaper et de Rainneville, réussira-t-il à se disculper des imputations diriges contre lui par ses compagnons d'armes ? réfusera-t-il la déposition si accablante, malgré sa réserve et sa modestie du général Vinoy ? expliquera-t-il notamment pourquoi le général Vinoy n'a pas reçu de contre-ordre dans la matinée du 29 novembre ; pourquoi il l'a laissé se briser, pendant trois heures, contre les villages fortifiés de l'Hay et de Choisy, et perdre inutilement 1,500 hommes ? expliquera-t-il comment il avait pu, quelques jours avant l'investissement, envoyer ce même général attendre à Joinville-le-Pont, près de Vincennes, avec son corps d'armée, l'ennemi qu'une dépêche lui signalait en forces à Joinville-sur-Marne, au cœur de la Champagne ? expliquera-t-il enfin comment il n'a commencé à opérer d'une façon sérieuse que le 30 novembre, alors que le général Vinoy certifie qu'on pouvait marcher et percer les lignes prussiennes dès la fin d'octobre ?

Nous ne cédons pas à l'ingrat plaisir de récriminer contre le général Trochu. L'ancien gouverneur de Paris offre dans la vie privée le modèle des plus rares vertus ; mais il a offert dans sa vie politique l'exemple d'une infatuation trop rare, et surtout trop dangereuse pour ne pas être signalée. C'est la confiance que le général Trochu se portait à lui-même, c'est l'ambition qu'il avait conçue d'être tout à la fois gouverneur d'une place assiégée et chef de gouvernement, qui a paralysé la défense de Paris.

INFORMATIONS

Il y a toute une histoire divertissante de six pélerins de la Pologne russe, qui a tourné à la confusion du gouvernement italien. M. Pianciani, auquel les Romains ont donné le surnom d'*Adonis*, s'est montré plus que brutal envers ces Russes. Sous prétexte qu'ils pourraient bien porter le choléra dans les plis de leurs vêtements de pénitence, il les a fait arrêter, visiter et expédier à Naples. A Naples, la police les a exposés aux insultes et aux mauvais traitements de la canaille. Puis on les a dirigés sur Brindes. Leur consul à Naples, dont ils avaient réclamé l'assistance, leur avait dit : « Laissez-vous faire, cela tournera bien pour vous. » Et il en a été ainsi. Sur les remontrances très âpres du chargé d'affaires à Rome, le gouvernement italien a lâché M. Pianciani et rappelé les pélerins, auxquels il a dû donner 35,000 francs. Ces pèlerins que sur leur mine M. Pianciani prenait pour des misérables, sont gens de qualité. Il y a parmi eux un major.

On nous écrit de Londres :

Grand fracas à cause de l'insulte faite au shah de Perse. L'ambassade persane a protesté très vivement, et *Downig street* — le siège officiel du ministère anglais — est bouleversé. Vraiment, permettre la représentation de l'hôte royal de l'Angleterre comme un ivrogne barbare « qui met ses diamants au mont-de-piété pour satisfaire ses créanciers de gargote », était un faux pas considérable. *John Bull* trouve qu'il a ri un peu mal à propos. Mais que dire pour subterfuge? Rien. Le directeur de l'Opéra *comique* montre la licence expresse du *Lord Chamberlain*, « *nothing need be omitted or altered* » : c'est-à-dire la censure ne demande ni omission ni changement dans la pièce.

Eh bien donc, il faut faire néanmoins un changement total. C'est dommage pour les gros farceurs anglais que, quand le shah avait tourné le dos, l'ambassade persane n'ait pas aussi tourné le dos.

Un journal parisien nous apprend que le produit de l'octroi de Paris qui est en moyenne de 150,000 fr. par jour, s'est élevé le jour de la fête du Trocadéro, à 550,000 fr.

Chronique locale
et méridionale.

Dimanche dernier, la société de secours mutuels de notre ville, a célébré la fête de son patron, St-Vincent de Paul, à 9 heures, dans la chapelle des Cloîtres.

Après la messe, M. l'abbé Murat a retracé les bienfaits qu'a déjà rendus et qu'est encore appelée à rendre cette utile institution.

Un grand nombre de membres honoraires assistaient à cette réunion; les membres titulaires étaient presque au complet. Jamais depuis la fondation de la société, l'assemblée n'avait été aussi nombreuse, et, il est à désirer que les membres titulaires soient toujours exacts à se rendre à l'appel qui leur est adressé.

La bénédiction du saint Sacrement a cloturé cette fête de famille.

Après la cérémonie, la Société est rentrée dans le lieu ordinaire de ses séances. M. Bessières, président, a prononcé une courte allocution et a félicité les sociétaires de leur empressement et de leur zèle. M. le Trésorier a donné connaissance de la situation financière durant le 1er semestre 1873.

L'examen des candidats aux bourses de l'école d'Arts et Métiers, aura lieu, à Cahors, le 1er août prochain, dans une des salles de la Préfectures.

Nous prions instamment nos abonnés en retard, de vouloir bien se mettre au courant sitôt cet avis reçu. Il importe, vu le développement que prennent nos livres de souscription, qu'il n'y ait pas de retardataires et que les abonnements soient payés d'avance : c'est le seul moyen, pour l'abonné, de s'assurer le service régulier du Journal.

Nos souscripteurs répondront certainement à cette invitation. Ils voient les sacrifices que nous nous imposons pour les tenir au courant des nouvelles ; ils ne voudront pas nous imposer encore des frais de recouvrement, qu'à l'avenir nous serions obligés de leur faire supporter.

Le bon de poste que l'on peut se procurer à **tous les bureaux,** *est le moyen le plus sûr, pour l'abonné qui a des fonds à nous faire parvenir.*

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 23 juillet, 8 h. soir.

L'Assemblée a discuté et voté la loi transmettant à la Commission de Permanence l'autorisation de poursuivre les offenses à l'Assemblée, pendant les vacances.

M. Brisson a combattu le projet, M. Lucien Brun l'a soutenu. Après un discours éloquent et très applaudi du garde des sceaux, le projet de loi estvoté par 396 voix contre 263.

Bourse de Paris.

Paris, 24 juillet 1873, soir.

Rente 3 p. %	56,35
— 4 1/2 p. %	81,50
— 5 p. %	91,47
— 5 p. %	90,30

Annonces

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres.

Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Santé à tous par la douce *Revalescière Du Barry*, qui combat avec succès, sans médecine ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat no 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalescière pendant quelque temps et m'en étant très bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personne, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hdyropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière Chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien,

DU BARRY et Ce, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, no 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Sommaire de la Livraison de la Revue du Parlement *du 12 juillet 1873.*

(6e VOLUME).

Lettre parlementaire : Incertitudes et ajournements. — Le shah de Perse à Paris, par Amédée Marteau. — Le Conseil supérieur du Commerce et les nouveaux Impôts. — Lettres de Londres. — Les Hommes dans le Théâtre d'Alexandre Dumas fils, (suite et fin), par M. le Dr Henri Favre. — Revue Bibliographique, par M. Antonin Perrichon. — Le Salon (suite), par Raoul de Navery. — Critique Musicale, par M. Sylvain Saint-Etienne. — Semaine politique. — Le Budget de M. Magne. — Semaine financière, par M. Albert Mary.

Prix d'abonnement : Un an, 52 livraisons, 25 fr. — 6 mois, 13 fr. — 3 mois, 7 fr. *(en un mandat sur la poste).*

ADMINISTRATION :

84, *rue Saint-Lazare*, **Paris**, 84.

Pour les extraits et articles non signés,
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

LIBRAIRIE **CALMETTE,** FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

NOTICE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

CASTELNAU DE BRETENOUX

(Lot)

Par L'abbé J. B. POULBRIÈRE,

Professeur au Petit Séminaire de Servières, Membre de la Société française d'Archéologie et de la Société archéologique et historique du Limousin.

Prix : 1 franc.

DÉPOT A CASTELNAU BRETENOUX ET A ROCAMADOUR.

A VENDRE

LA

MAISON CARAYON,

avec Cour et Pressoir

Sise quai Ségur, en face la Promenade des Platanes.

Pour les renseignements : S'adresser à M. Toulza, aîné, ou à Me Labie, notaire, à Cahors.

A VENDRE

D'occasion

Un DOG CART et une AMÉRICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.

S'adresser chez M. Escudié, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

GRAND CAFÉ DE BORDEAUX

A CAHORS

Estaminet; Salons de Dames. — Entrepôt de glaces de Norwége. — Riche matériel pour soirées en ville. — Consommations glacées, Bombes, Fromages glacés, Charlottes, Glaces, Sorbets, Chérigobeleurs, Marquises frappées.

M. Louis AUSSET,

successeur de M. L. COLONGE,

prévient sa nombreuse clientèle qu'on trouvera chez lui, comme par le passé, le luxe et le confortable.

EDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, *membre de l'Institut; annotée par* M. ÉMILE MABILLE, *attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale;* M. EDWARD BARRY, *professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en 1790 par* M. ERNEST ROSCHACH, *correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.*

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1re partie du TOME Ier, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1re partie du TOME IV, *Notes & Additions.*

Les compléments des TOMES I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez EDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé *franco* à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse

Et dans les bureaux du *Journal du Lot*.

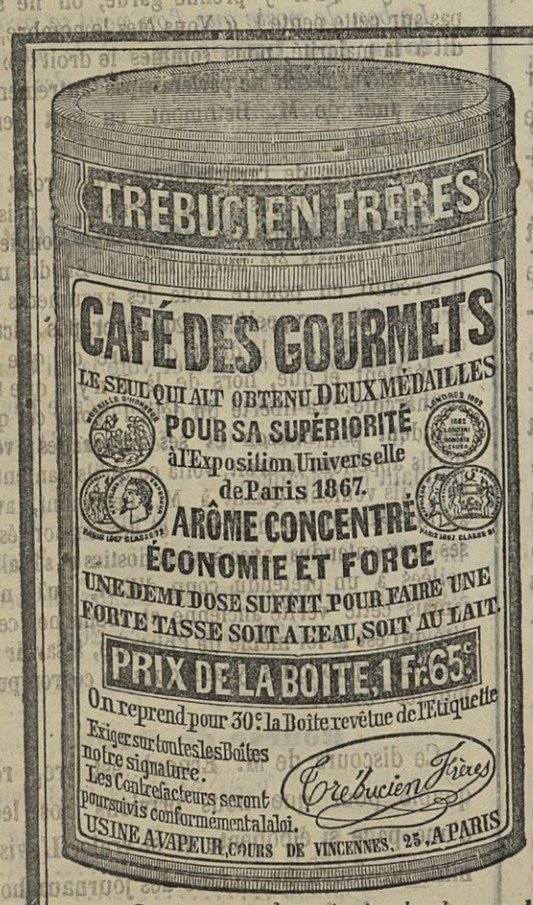

CAFÉ DES GOURMETS

C'est là un de ces rares produits pour lesquels la faveur du public ne s'est jamais démentie, et qui, marqués de premier ordre, toujours distinguées des produits analogues, ne peuvent renier leur passé et restent d'une qualité qu'on chercherait vainement dans leurs imitateurs.

Les sortes dont se compose le **Café des Gourmets** sont les plus délicates et les plus recherchées, le produit des meilleures récoltes des plantations les plus estimées. Les soins exceptionnels qui président à sa torréfaction, la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances indigènes expliquent sa supériorité incontestée. Les procédés de concentration auxquels il est soumis en font en outre un produit éminemment économique.

Une Médaille d'honneur à l'Exposition Universelle de Londres 1862. — Deux Médailles à celle de Paris 1867, en proclamant la supériorité du **Café des Gourmets**, n'ont du reste fait que consacrer le sentiment public qui l'avait partout hautement reconnue et appréciée.

Pour se mettre à l'abri des imitations ou des contrefaçons du **Café des Gourmets**, les consommateurs doivent exiger que toutes les boîtes soient scellées d'une bande au nom des producteurs, et portent sur l'étiquette leur signature.

LES CHOCOLATS ET LES TAPIOCAS

DES GOURMETS ET DE LA COMPAGNIE EUROPÉENNE

provenant de la même Usine, et entourés de soins aussi recherchés que le **Café des Gourmets**, offrent comme lui les plus sérieuses garanties d'une qualité exceptionnelle.

Se trouvent dans toutes les bonnes Maisons d'Epicerie, de Confiserie et de Comestibles.

Carrosserie Sellerie

CARAYON

CARROSSIER

Boulevard Sud, à Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle, qu'on trouvera dans son magasin, des Voitures à 4 roues, au prix de 480 francs, et avec capotage, 700 francs.

Phaëton, capoté pouvant changer les sièges à volonté, 850 francs.

Harnais pour Voitures. — Bouclerie vernie, 90 francs; bouclerie cuivre, 100 francs. — **Echange de Voitures.**

A louer à suite de décès

Pour entrer en jouissance le premier juin prochain,

L'Hôtel du Lion d'or

S'adresser à M. Bladanet, à Cajarc (Lot) qui en est propriétaire.

Cet Hôtel se compose de vastes Ecuries et Remises, et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

BOUQUETS D'ÉGLISES.

BOUQUETS de FÊTES VOTIVES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement. Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brassards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médaillons et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.

Vierges et St-Joseph de toute grandeur.

Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

Garnitures de fleurs pour modistes.

Grand dépôt de Couronnes immortelles.

Couronnement mortuaire à louer.

A VENDRE

LE MOULIN

et le

LAC DE CABAZAC

avec ses dépendances

S'adresser pour les renseignements, sur les lieux, à Mme veuve Miquel, qui en est la propriétaire.

Elle donnera des facilités pour le paiement.

A VENDRE

Porcherie de la Tour

PRÈS MONFLANQUIN, LOT-ET-GARONNE

Reproducteurs Anglais et Craonnais issus de sujets primés dans les Concours.